

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du jeudi 12 avril 2018

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 05 avril 2018 adressée par le Maire, Jean-Pierre ALLEMAND.

**Étaient présents** : Jean-Pierre ALLEMAND, Maire, Didier DELIGAND, 1<sup>er</sup> adjoint, Marie-France CANDORET, 2<sup>ème</sup> adjoint, Denis LARDENAI, 3<sup>ème</sup> adjoint, Bruno GREGOIRE, Christine JEGAT, Laure LAGARDERE, Jean-Baptiste LEMOYNE, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ, Eveline MÔME-DELEVAL et Christophe PLASSARD, conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Gérard BAUDOUIN-ROBE, Michel PELISSIER pouvoir à Marie-France CANDORET, Philippe SCHMIED.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Monsieur Denis LARDENAI est désigné secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

Le Compte-rendu de la séance du 03 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Tarifs location de vaisselle dans la salle des fêtes,  
Reversement fonds de soutien pour le SIVOS du Nord-Est Gâtinais.

### 1/ **FINANCES LOCALES**

#### **Comptes administratifs 2017 du budget de la commune et du service de l'assainissement** **Délibération n° 2018/13/7.1**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Laure LAGARDERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean-Pierre ALLEMAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

#### **COMMUNE**

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 476 466.87 €  
Recettes : 486 564.84 €  
Résultat 2017 : 10 097.97 €  
Résultat clôture 31/12/16 : 130 720.06 €  
**Résultat clôture 31/12/17 : 86 836.17 €**

##### **Section d'investissement**

Dépenses : 91 014.09 €  
Recettes : 63 644.56 €  
Résultat 2017 : - 27 369.53 €  
Résultat clôture 31/12/16 : - 44 740.76 €  
**Résultat clôture au 31/12/17 : - 72 110.29 €**

Affectation au compte 1068 : 77 110.29 € pour couvrir le besoin de financement en investissement, soit un excédent 2017 de fonctionnement de **9 725.98 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents. :

- ACCEPTE le compte administratif 2017,
- AFFECTE la somme d'un montant de **77 110.29 €** pour couvrir le besoin de financement.

➤ ASSAINISSEMENT

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 57 259.39 €  
Recettes : 52 133.36 €  
Résultat 2017 : - 5 126.03 €  
Clôture au 31/12/16 : 20 772.53 €  
**Clôture 31/12/17 : 15 596.50 €**

**Section d'investissement**

Dépenses : 23 923.88 €  
Recettes : 32 937.52 €  
Résultat 2017 : 9 013.64 €  
Clôture au 31/12/16 : 11 887.37 €  
**Clôture au 31/12/17 : 20 901.01 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le compte administratif 2017 à l'unanimité des présents.

**Approbation des comptes de gestion 2017 de la Commune et du budget assainissement dressés par le Trésorier de Sens**

Délibération n° 2018/14/7.1

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant**

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Vote des 3 taxes**

**Délibération n° 2015/15/7.2**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- ❖ **DECIDE** de ne pas augmenter les taxes. Elles demeurent donc pour 2018 au taux suivant :  
savoir :

Taxe d'habitation	: 20.09 %
Taxe foncière bâtie	: 22.44 %
Taxe foncière bâtie	: 51.18 %

Le produit fiscal attendu est de **259 821 €** pour les trois taxes.

### **Budgets primitifs de la commune et du service assainissement**

**Délibération n° 2015/16/7.1**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des informations relatives :

- Aux bases d'imposition des 4 taxes locales,
- A la Dotation Globale de Fonctionnement,
- A la présentation d'évolution des rémunérations du personnel et des cotisations sociales,
- A la dette au point de vue des emprunts,
- 

Après avoir pris connaissance des propositions chiffrées formulées par le Maire pour chaque article du budget,

Après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité des présents, en équilibre, pour 2018, le budget primitif qui se résume ainsi :

#### **➤ COMMUNE**

##### Section de fonctionnement

Dépenses : 459 941.98 €  
Recettes : 459 941.98 €

##### Section d'investissement

Dépenses : 165 420.29 €  
Recettes : 165 420.29 €

#### **➤ ASSAINISSEMENT**

##### Section de fonctionnement

Dépenses : 58 423.50 €  
Recettes : 58 423.50 €

##### Section d'investissement

Dépenses : 63 879.53 €  
Recettes : 63 879.53 €

### **Reversement au SIVOS du Nord-Est Gâtinais du fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires**

**Délibération n° 2018/17/7.10**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires, normalement versé au SIVOS du Nord-Est Gâtinais a été versé en 2017 sur le budget communal. Aussi, il convient de rembourser les sommes suivantes au SIVOS, à savoir :

- année 2015-2016 : 2616.67 €
- année 2016-2017 : 2433.33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE de reverser ces sommes, soit 5050.00 € sur le compte du SIVOS du Nord-Est Gâtinais,
- INSCRIT ladite somme au budget primitif 2018.

## **2/ DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **Tarifs location de vaisselle dans la salle des fêtes**

Délibération n° 2018/18/3.3

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il convient de fixer par délibération le tarif de location de vaisselle, à savoir :

<b>ARTICLE</b>	<b>PRIX</b>
Grande assiette	0.50 €
Moyenne assiette	0.50 €
Petite assiette	0.50 €
Fourchette	0.20 €
Cuillère de table	0.20 €
Couteau	0.20 €
Cuillère à café	0.20 €
Tasse à café	0.40 €
Verre à vin	0.40 €
Verre à eau	0.40 €
Flute	0.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- FIXE les tarifs de location de vaisselle comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- ✚ Déclaration d'Intention d'Aliéner : 21 rue de la Libération, la Commune ne préempte pas.

\* \* \*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 30.